

PRÉVENIR LES CHUTES

Le nombre de chutes augmente avec l'âge. Celles-ci peuvent non seulement avoir des conséquences fatales, mais entraînent également un coût économique élevé. Les pharmacies devraient également jouer un rôle important dans leur prévention. D'ailleurs, un projet pilote est déjà en cours de préparation.

Texte: Jürg Lendenmann

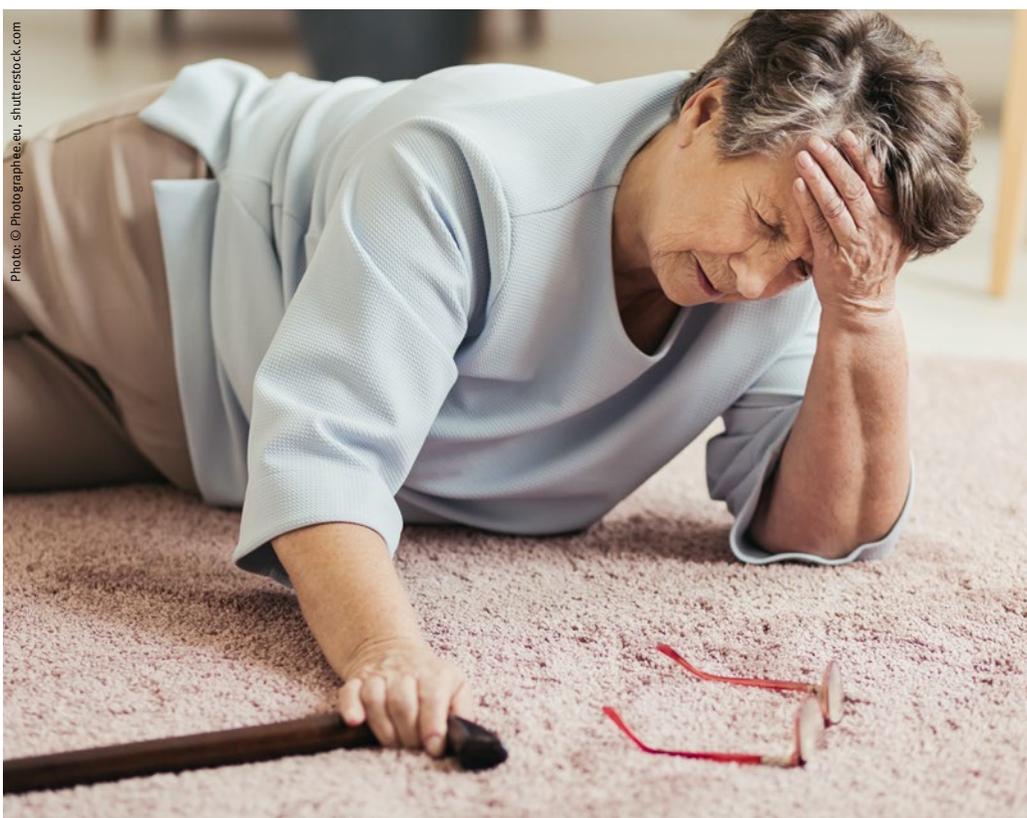
Chaque année en Suisse, 87 000 personnes de plus de 65 ans se blessent à la suite d'une chute, si grièvement parfois qu'elles doivent se rendre chez le médecin ou à l'hôpital. Leurs répercussions ne sont pas qu'individuelles mais s'avèrent également économiques: les frais d'hospitalisation et de traitement pour les individus de 65 ans et plus s'élèvent à CHF 470 millions par an, rien que pour les chutes; s'y ajoutent des coûts indirects importants pour carence de prestations, administration, etc. – soit un total de CHF 1,7 milliard.

Avec des mesures adaptées, la prévention des chutes peut éviter beaucoup de souffrances aux individus à risque et augmenter leur qualité de vie, sans compter les économies pour le système de santé. À l'avenir, les pharmacies joueront elles aussi un rôle essentiel dans la prévention des chutes. OTXWORLD a interrogé Andrea Brügger, responsable de Santé publique au département Innovation & international chez pharmaSuisse, au sujet du projet pilote en cours de préparation.

En quoi consiste ce projet?

Andrea Brügger: Il s'inscrit dans le cadre d'un projet plus vaste lancé par les cantons de Saint-Gall, de Berne, des Grisons et du Jura, ainsi que diverses organisations professionnelles. Il est pris en charge par la fondation Promotion Santé Suisse via le Fonds de la Prévention dans le domaine des soins (PDS) et vise à mieux ancrer la prévention des chutes dans le système de santé tout en encourageant la collaboration interprofessionnelle. Sur la base des résultats internationaux des preuves et des expériences du projet «Via – Health Promotion in Old Age / Subproject Fall Prevention» évalué par la ZHAW, des outils, processus et formations éprouvés et testés sont largement appliqués.

Des multiplicateurs potentiels, c'est-à-dire les prestataires du système de santé et les acteurs externes qui sont en contact avec des individus présentant un risque accru de chute, sont en mesure de reconnaître ces personnes et de leur fournir des clarifications de qualité et des offres adaptées. Le personnel des pharmacies fait partie de ces multiplicateurs.



Les personnes présentant un risque accru de chute devraient également être reconnues par les équipes de pharmacie et bénéficier d'une clarification de qualité et d'offres adaptées.

Il est donc prévu que les pharmacies proposent un test de risque et puissent évaluer sur place les risques de chute potentiellement liés à une médication inadéquate. Les personnes à risque de chute ayant besoin de soins supplémentaires sont ainsi orientées vers les spécialistes responsables. Le projet pilote sera mis en place dans les cantons de Saint-Gall, de Berne, des Grisons et du Jura. Une première phase de test sera effectuée dans ces cantons pilotes à l'horizon 2020.

Pourquoi les pharmacies?

La Suisse compte un large réseau de près de 1800 pharmacies dont le personnel côtoie quelque 330 000 clients chaque jour. Ces derniers voient

les pharmacies comme un point de contact accessible pour la consultations et les services de santé.

Dans l'ensemble, la population apprécie de plus en plus l'idée de demander conseil en pharmacie pour ses problèmes de santé. Les pharmacies sont ainsi des multiplicateurs essentiels qui permettent de toucher et de sensibiliser les personnes présentant un risque de chute. Elles représentent une porte d'entrée dans le système de santé en exerçant des fonctions de conseil et de triage.

Quels sont les avantages pour les pharmaciens?

Ils peuvent asseoir leur rôle d'acteurs de la prévention et ont la possibilité de proposer un nou-

veau service attrayant impliquant toute l'équipe et ainsi tisser des liens avec la clientèle. La coopération interprofessionnelle est au premier plan de ce projet; cela permet ainsi collaborer plus étroitement avec les généralistes et autres intermédiaires. Avec l'évaluation de la médication, qui doit être incluse dans l'offre de services, les pharmaciens ont la possibilité d'apporter leur compétence centrale sur la base de l'entretien de polymédication (PMC) déjà existant.

Quels sont les groupes cibles visés?

Il s'agit des patients de plus de 65 ans vivant à la maison, qui ont été déjà victimes de chutes ou qui présentent un risque accru en raison d'un handicap moteur, d'une maladie chronique ou d'une infirmité.

Qui réalisera le dépistage?

La prestation devrait impliquer toute la pharmacie, c'est-à-dire les assistants (dépistage, évaluation des risques) et les pharmaciens (évaluation de la médication). Tous les corps de métiers participants recevront à cet effet une formation complète.

Qui prend le service en charge?

C'est un élément qu'il conviendra de clarifier lors de la mise en place du projet: l'évaluation des risques est soit aux frais du patient, soit prise en charge par un programme de prévention cantonal ou encore remboursée par l'assurance complémentaire (LCA). L'évaluation de la médication prévue doit faire partie intégrante du PMC et donc être remboursée par l'assurance de base.

Avec qui prévoyez-vous de collaborer?

Guider les patients à risque vers des mesures préventives adaptées constitue une mission essentielle des pharmacies. L'éventuel ajustement du régime médicamenteux décidé à la suite de l'évaluation de la médication doit systématiquement être réalisé en collaboration étroite avec le médecin traitant. L'évaluation et le traitement des facteurs de risque médicaux (hypotension orthostatique, déficience visuelle, etc.) se ferait avec un médecin, le travail sur la force et l'équilibre avec un physiothérapeute, et l'adaptation à l'environnement de leur domicile avec un ergothérapeute. Le projet global dans lequel s'inscrit celui-ci est de grande ampleur et implique tous ces intermédiaires. //